FONDATION
croix-rouge française
Pour la recherche humanitaire et sociale

Faire valoir l'autonomie : de l'éthique à la pratique. Le cas de la Fongs-action paysanne

Kelly POULET
Docteure en Sociologie
CURAPP-ESS de l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens

UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

Les Papiers de la Fondation n° 26
Septembre 2019

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel à bourses postdoctorales lancé par la Fondation Croix-Rouge française et avec le soutien financier de son partenaire, le Gouvernement de la Principauté de Monaco.

La Fondation Croix-Rouge française, créée sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

À travers des appels à bourses postdoctorales, l'attribution de prix de recherche et l'organisation d'événements scientifiques, la Fondation Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que son/ses auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée à la Fondation Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien de

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Pour citer cet article :

POULET Kelly « Faire valoir l'autonomie : de l'éthique à la pratique. Le cas de la Fongs-action paysanne », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 26, Septembre 2019, 27 p.

Résumé

À partir d'un questionnement sur l'éthique de l'autonomie comme principe fondateur de la fédération des organisations non gouvernementales au Sénégal, l'article montre que la Fongs est entrée dans un processus de légitimation *via* la bureaucratisation de ses pratiques, notamment à partir des années 1990. Cette bureaucratisation, couplée à la création d'autres structures partenaires représentatives permettant de se doter d'outils et de moyens pour être autonome, a permis alors à la Fongs de faire valoir « sa vision paysanne », d'être reconnue dans l'arène publique et peser sur l'édiction des politiques publiques. Enfin, nous verrons que la Fongs et ses membres sont entrés dans une réelle phase de politisation pour peser sur les politiques publiques ; mais parallèlement et afin de garantir son autonomie, celle-ci s'efforce d'innover économiquement, non pas sans réelles difficultés.

Mots-clés : Sénégal, éthique, autonomie, bureaucratisation

Summary

From a questioning on the ethics of autonomy as a founding principle of the federation of non-governmental organizations in Senegal, the article shows that the Fongs entered a process of legitimization via the bureaucratization of its practices, in particular from the 1990s onwards. This bureaucratization, coupled with the creation of other representative partner structures to equip itself with tools and means to be autonomous, allowed Fongs to put forward its "peasant vision", be recognized in the public arena and weigh on the enactment of public policies. Finally, we will see that the Fongs and its members have entered a real phase of politicization to influence public policies; but in parallel and in order to guarantee its autonomy, it strives to innovate economically, not without real difficulties.

Keywords: Senegal, ethics, autonomy, bureaucratization

Faire valoir l'autonomie : de l'éthique à la pratique. Le cas de la Fongs-action paysanne

« Le rôle de la Fongs aujourd'hui s'est bâti en plusieurs années.
On a dû prouver nos compétences parce qu'on était pris pour des bêtes,
des imbéciles, nous les paysans. Aujourd'hui, les paysans ont montré leur pouvoir
et ceux de la Fongs sont dans toutes les instances de décisions politiques : il y a eu
tout un processus de légitimation, du sommet jusqu'aux petites exploitations familiales. »
M. membre de la Fongs-action paysanne, entretien, 2018

Au moment où les pays bénéficiaires de l'aide internationale, tels que le Sénégal, affirment une volonté croissante de souveraineté en matière d'actions conduites sur leurs territoires, c'est toute une société civile, aussi riche que diverse, qui exprime sa volonté d'autonomie. Au Sénégal, un certain nombre de mouvements sociaux, considérés par Thomas Fouquet comme de « nouveaux modes populaires d'action politique »[1], d'organisations non gouvernementales nationales et d'organisations communautaires contestent de plus en plus l'asymétrie de l'aide internationale, mais également l'occidentalocentrisme de l'humanitaire et de l'aide au développement. Ils veulent assumer eux-mêmes l'accompagnement des populations de leur pays et l'autonomie – en tant que capacité à se gouverner soi-même – est au cœur du projet des organisations de la société civile sénégalaise[2], un horizon d'ailleurs partagé aussi bien par les structures du Sud que celles du Nord, et notamment des bailleurs de fonds. Ainsi, au cœur d'une transition humanitaire en cours, le principe d'autonomie est convoqué[3].

La recherche menée vise à contribuer aux études qui se développent portant sur les dynamiques de l'humanitaire et du développement, désireuses de comprendre les modalités d'une transition humanitaire. Pour comprendre les nouveautés et les transitions en cours, il nous a semblé heuristique de prendre pour objet un mouvement s'inscrivant dans une histoire longue, permettant ainsi d'en évaluer les évolutions et transformations : la Fédération des organisations non gouvernementales au Sénégal (Fongs-action paysanne), qui fait partie du mouvement paysan[4] sénégalais et de manière incontournable dans le paysage historique de l'humanitaire au Sénégal. Un nombre de travaux important sur le mouvement paysan sénégalais a été réalisé à la fin des années 1980 et au début des années 1990[5]. Ils l'ont analysé sous l'angle des mouvements coopératifs comme l'a fait

[1] BAYART, Jean-François. MBEMBE, Achille. TOULABOR Comi. *Le politique par le bas en Afrique noire : Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris : Karthala, 1992. 228 p.
[2] BA GNING, Sadio. POULET, Kelly. « Sénégal : de la difficulté pour les ONG à s'autonomiser de l'Etat », *alternatives humanitaires*, n°5, juillet 2017, p. 61-73.
[3] MATTEI, Jean-François. *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, Liens qui libèrent (les), 2014. 150 p.
[4] LUTRINGER, Christine. *Gouvernance de l'agriculture et mouvements paysans en Inde*, Paris : Karthala, Genève : Graduate Institute Publications, 2012. 252 p.
[5] ENDA. Initiatives paysannes au Sahel. S'organiser pour lutter contre la fatalité. *Études et recherches,* 1985, n°97-98, 130 p. ; DESCENDRE, Daniel. L'autodétermination paysanne en Afrique :

Gentil[6] ou questionné sur son existence même[7]. Parallèlement, de nombreux travaux existent sur la « gouvernance » ou « l'art et la manière de gouverner dans un contexte social et politique fragmenté et traversé par des réseaux divers »[8]. Mais ceux-ci visent, pour la plupart, à déconstruire les discours et moins souvent à analyser les pratiques. Or, nous nous situons ici dans la lignée du travail mené avec Sadio Ba Gning et Alfred Inis Ndiaye[9] en envisageant l'espace de l'humanitaire et en l'occurrence le mouvement paysan, comme un « espace de gouvernance »[10] que nous nous proposons d'étudier à partir d'une composante importante du mouvement des organisations paysannes[11] : la Fongs-Action paysanne, actrice incontournable de développement, et reconnue aujourd'hui par les pouvoirs publics. La Fongs-action paysanne, créée en 1976, est la plus ancienne entité fédérant les associations locales et paysannes du Sénégal. Dès sa création, la Fongs-action paysanne pose le principe de l'autonomie comme condition de son action et comme principe de son existence – une autonomie vis-à-vis de l'État en premier lieu qui a créé des coopératives agricoles. Ces dernières sont sur le déclin au début des années 1970, et des initiatives endogènes d'associations paysannes émergent alors. Ces associations ont vu le jour en dehors de l'encadrement étatique et en ce sens, l'État est plutôt méfiant à leur égard. La Fongs se revendique alors comme un mouvement paysan rural fort, capable de défendre ses propres intérêts par et pour lui-même. Mais, si le désengagement de l'État a ouvert des espaces de liberté pour les organisations paysannes, les dynamiques paysannes « demandent pour naitre, se consolider, des conditions favorables qui dépendent en grande partie de l'État »[12]. C'est en ce sens qu'elles se sont engagées dans un processus de bureaucratisation, comme nombre d'associations africaines[13]. De ce fait, sa représentation pèse aujourd'hui sur les choix politiques de l'État en matière de politiques publiques.

Quel fonctionnement a été privilégié, selon quelles normes et principes éthiques, et quels sont les moyens mis en œuvre par la Fongs-action paysanne pour se légitimer ? Par quelles

---

solidarité ou tutelles des ONG partenaires ? Essai d'analyse institutionnelle. Paris : l'Harmattan, 1991. 317 p. ; DUPUY, Claude. Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financements. *Revue Tiers-Monde*, 1990, tome XXXI, n°122, p. 297-340 ; PRADERVAND, Pierre. *Une Afrique en marche. La révolution silencieuse des paysans Africains,* Paris : Plon, 1989. 336 p.

[6] GENTIL, Dominique. *Les mouvements coopératifs dans l'Afrique de l'Ouest francophone. Interventions de l'État ou organisations paysannes ?.* Thèse d'État : sciences sociales : Paris : Écoles des hautes études en sciences sociales : 1984. 2 tomes de 520 p. _. *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest ; Interventions de l'État ou organisations paysannes ?.* Paris : l'Harmattan, 1986. 269 p. _. Organisations coopératives et État ; Afrique francophone (1960-1985). *Mondes en développement*, 1988, n°61, tome 16, p. 113-126.

[7] GENTIL, Dominique. MERCOIRET, Marie-Rose. Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ?. *Revue Tiers-Monde*, 1991, tome XXXII, n°128, p. 867-886.

[8] BOYER, William W. Political Science and the 21 st Century: from Government to Governance. *Political Science and Politics*, 1990, vol. 23, n° 1, p. 50-54.

[9] BA GNING, Sadio. POULET, Kelly. INIS NDIAYE, Alfred. Appréhender les ONG comme espace de gouvernance : de l'ethnographie des pratiques à celle des contraintes à l'autonomie, *Fonds Croix-Rouge française. Les Papiers du Fonds,* 2017, n°12, 22 p.

[10] FRESIA, Marion. *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire,* Paris, l'Harmattan, 2009. 379 p.

[11] D. Rahmaton (1991) définit l'organisation paysanne comme une « structure formelle ou informelle à laquelle prennent part paysans et paysannes et dont l'objectif majeur est la poursuite d'avantages communs qu'ils obtiennent contre des obligations communes ».

[12] MERCOIRET, Marie-Rose. *L'évolution des stratégies paysannes face à la sécheresse dans la zone du CADEF.* Montpelier: Cirad-DSA, 1990, 169 p. 33.

[13] HIBOU, Béatrice. *La bureaucratisation néolibérale,* Paris : La Découverte, 2013. 326 p.

pratiques, notamment bureaucratiques, procédés et intermédiaires, la production et légitimation de son pouvoir s'est opérée ? À partir d'un questionnement sur l'éthique de l'autonomie comme principe fondateur de la fédération des organisations non gouvernementales au Sénégal, l'article montre que la Fongs est entrée dans un processus de légitimation *via* la bureaucratisation de ses pratiques, notamment à partir des années 1990. Cette bureaucratisation, couplée à la création d'autres structures partenaires représentatives permettant de se doter d'outils et de moyens pour être autonome, a permis alors à la Fongs d'être reconnue dans l'arène publique et peser sur l'édiction des politiques publiques. En ce sens, l'étude est à la croisée d'une socioanthropologie du développement (notamment du mouvement paysan) et d'une socioanthropologie politique, par « le bas », de la bureaucratisation. Nous considérons ici la définition donnée par l'équipe IHA-CREPOS de la bureaucratie, à savoir « l'utilisation systématique des normes, des règles, des processus de standardisation et/ou de catégorisation qui visent à produire et légitimer le pouvoir ». Cette définition est en accord avec celle développée par Béatrice Hibou dans l'ouvrage *La bureaucratisation néolibérale*, à savoir « un mode de fonctionnement qui repose sur un usage systématique de normes, de règles, de procédures, de codes ou de catégorisations, bref de formalités »[14].

Pour répondre aux questionnements, nous allons mobiliser, sur le plan méthodologique, les données d'une enquête réalisée durant 10 mois (entre novembre 2017 et aout 2018). L'étude s'est appuyée sur un dispositif de recueil de données qualitatives au sein des coordinations régionales de la fédération. Il s'agit de données issues d'entretiens semi-directifs, d'observations *in situ* et de nombreuses discussions informelles avec les membres du bureau de la fédération, le personnel technique, des responsables associatifs membres, des partenaires de la fédération et d'experts et consultants pour celle-ci.

Terrain et dispositif méthodologique

Pour mener cette étude, une démarche socioanthropologique qualitative a été privilégiée ; démarche qu'il s'agit de rendre compte après avoir présenté le choix du terrain d'enquête. Nous étayerons les contingences rencontrées ayant pu affecter le recueil de données.

La Fongs-action paysanne comme terrain d'enquête

Plusieurs raisons ont orienté notre choix d'entrer par la Fongs-action paysanne. D'abord parce qu'elle est la plus ancienne entité fédérant les ONG et associations locales et paysannes du Sénégal. Aujourd'hui, elle mobilise 31 associations membres à travers 35 départements du Sénégal et 3000 groupements villageois représentant approximativement 120 000 membres actifs dans des exploitations de type familial, faisant d'elle la première fédération paysanne du Sénégal. Ensuite, l'histoire et les évolutions de cette dernière sont particulièrement intéressantes pour saisir les enjeux d'une transition humanitaire en cours au Sénégal. En effet, dès sa création, la Fongs-action paysanne a posé le principe de l'autonomie comme condition de son action et comme fondement de son existence – une

[14] *Ibid*, p. 1.

autonomie d'abord vis-à-vis de l'État qui avait créé des coopératives agricoles. L'objectif de la Fongs était de constituer un mouvement paysan rural capable de défendre ses propres intérêts par et pour lui-même. Ensuite, sous l'impulsion du contexte national et international, ses pratiques et actions ont été marquées par de grands changements : développement d'une approche par projets intégrés, constitution de sa propre gouvernance et des conditions partenariales qu'elle impose, période d'invention de ce qu'elle nomme une « vision paysanne » par et pour les paysans. Cette vision s'appuie sur une autre conception de l'économie, durable et équitable, créant ainsi les conditions matérielles de l'autonomie des populations rurales. Pour ce faire, la fédération prend en compte de manière imbriquée la nécessité de l'action d'urgence (en fonction des contraintes agroclimatiques) et celle du développement durable. De plus, à partir de 2011, à travers les pratiques inventées de ses associations et de ses membres, la Fongs devient force de propositions et touche un nombre croissant d'acteurs étatiques et de développement. Enfin, la Fongs fonctionne comme une fédération, mais déclare ne pas avoir de pouvoir hiérarchique sur ses organisations affiliées. Posant l'autonomie comme réel principe éthique, elle expose que la sauvegarde de l'identité et de l'autonomie de chacune de ses organisations affiliées est une donnée fondamentale.

La Fongs-action paysanne distingue les organes de souveraineté et les organes d'exécution technique. Parmi les organes de souveraineté, l'assemblée générale définit les grandes orientations de la fédération, délibère sur les rapports relatifs à sa gestion au plan moral et financier, adopte et modifie les statuts et règlements intérieurs, élit le conseil d'administration. Elle réunit les délégués de l'ensemble des associations membres ; le Conseil d'Administration veille au respect des décisions de l'assemblée générale, élit le bureau exécutif, assure le contrôle financier de la gestion au travers de l'organisation de mission d'audit externe par des cabinets d'expertise comptable, organise des évaluations périodiques de l'action du bureau exécutif. Il est élu par l'assemblée générale. Parmi les organes d'exécution technique, le Secrétariat général est constitué de services techniques[15] sous le management du secrétaire général élu qui organise la mise en œuvre des feuilles de route annuelles validées par le conseil d'administration. Le secrétariat général s'appuie sur les coordinations régionales au niveau décentralisé. 11 coordinations régionales[16] sont composées des 31 associations membres de la FONGS de la région. Chaque coordination est administrée par un conseil des associations de la région qui définit les priorités et les programmes régionaux ; une cellule d'exécution technique composée de 5 personnes au moins est chargée de l'exécution des activités dans la région. Un coordinateur régional (responsable de la cellule d'exécution technique de la coordination régionale) choisi parmi les animateurs endogènes des associations de la région est responsable du suivi et des appuis aux membres dans sa région, et participe au comité national de pilotage des programmes de la FONGS.

[15] Les services techniques sont la comptabilité et l'administration, le suivi / évaluation / prévision des projets et des programmes, le genre, le financement rural, l'information et la communication, la formation. L'ensemble de ces services mobilise 18 personnes, dont cinq femmes.

[16] Une Coordination régionale a été implantée depuis 1996 au niveau de chacune des anciennes régions. Malgré la création de 3 nouvelles régions administratives, la FONGS n'a pas jugé utile de créer de nouvelles coordinations puisque le système mis en place répond adéquatement aux besoins.

Dans le cadre de l'étude menée, nous nous sommes centrées sur trois coordinations régionales : celle de Louga, de Saint-Louis et de Thiès.

L'intérêt de la Fongs et par extension de ce terrain d'enquête pour comprendre les enjeux d'autonomisation et de légitimation des associations œuvrant dans l'humanitaire et le développement aujourd'hui est que les principes de sa propre autonomie – vis-à-vis de l'État et des bailleurs internationaux – et celle des populations paysannes sont au cœur de son action et de son éthique depuis sa création. Aussi, elle semble s'être dotée de différents procédés pour garantir son autonomie et plus encore, la faire valoir, jusqu'à devenir une actrice reconnue par les pouvoirs publics et influant les politiques à destination du monde rural.

Une diversification méthodologique pour trois étapes d'enquête

Pour comprendre le fonctionnement, l'éthique et les pratiques de la fédération, l'étude a été composée de trois étapes imbriquées : une sociohistoire de la structuration de la Fongs ; le recueil des discours autour des enjeux éthiques de la Fongs ; une analyse par le biais d'entretiens et d'observations des pratiques au sein des coordinations régionales, notamment au sein de trois de ses coordinations. En ce sens, le dispositif méthodologique a été composé d'entretiens semi-directifs approfondis, thématisés, d'observations directes, mais non participantes, d'analyses de contenus, de recherche historiographique, mais également de discussions informelles. Aussi, les différentes échelles (institution, acteurs nationaux, locaux,) ont permis d'acquérir une connaissance approfondie de l'évolution des pratiques, qui a été confrontée à l'éthique guidant les actions de la Fongs et de ses membres.

En s'appuyant sur les ressources documentaires et humaines internes à la Fongs, une étape a donc consisté à réaliser une sociohistoire de la structuration de la Fédération pour saisir les principes depuis sa création et ses dynamiques en fonction des différents enjeux structurels et conjoncturels marquant sa trajectoire. Pour ce faire, des entretiens semi-directifs avec des informateurs clés membres du bureau de la fédération ont été nécessaires, tout comme l'a été une historiographie de la fédération possible *via* les documents d'archives (internes à l'organisation) et une revue de littérature poussée de la fédération. Les interlocuteurs privilégiés pour la sociohistoire ont été choisis en tenant compte de l'organigramme fonctionnel et organisationnel actuel de la Fongs. En ce sens, nous avons choisi des personnes-ressources des organes de souveraineté et des organes d'exécution technique en passant par le secrétariat général de la fédération. Nous avons donc ciblé en premier lieu la ville de Thiès, où se trouve le siège de la fédération, mais également d'autres régions notamment au nord du Sénégal où l'institution a des antennes qui ont une activité régulière (Saint-Louis/Louga) s'appuyant sur des associations anciennes et ancrées dans le territoire. La méthode « boule de neige » a ensuite été privilégiée afin de cibler des personnes spécifiques porteuses d'une mémoire individuelle et collective de la fédération. Le recueil des discours autour des enjeux éthiques de la Fongs, par le biais d'entretiens, a été mené avec les responsables de la Fongs ainsi que dans ses coordinations régionales. Ils ont porté sur le principe d'autonomie, les perceptions des pratiques et des actions menées. Enfin, l'analyse des pratiques a été effectuée au sein de coordinations régionales dans le nord du Sénégal. Les réunions et les visites sur le terrain

ont constitué des moments privilégiés pour utiliser l'observation directe des pratiques des acteurs de la Fongs. L'observation *in situ* présente l'intérêt de rendre compte des réactions spontanées, mais également de confronter les discours aux pratiques observées. À cela, il s'agit de rajouter les discussions informelles qui constituent en effet une source riche d'informations.

Les limites et contraintes méthodologiques

Toute enquête de terrain ethnographique est soumise aux aléas contextuels propres à celui-ci. Peuvent s'y ajouter des contingences liées à l'environnement politique et/ou social dans lequel est menée la recherche qui se répercutent sur le déroulé prévu en amont par le ou la chercheur.e. « Faire du terrain » sans imprévu procéderait davantage d'une reconstruction narrative esthétisée de la réalité. Faire état des inattendus, des difficultés, des évènements qui contraignent l'étude telle qu'on l'avait pensée en amont est une chose ; en analyser les causes, les possibles effets et les conséquences en est une autre. De cette manière il s'agit d'objectiver, autant que faire se peut, le contexte de l'étude et ses résultats : ceux-ci sont liés fortement à ce contexte, à la manière dont est menée l'enquête (ses méthodes) et aux rapports sociaux structurant la relation de l'enquête. Nous pouvons mettre en avant plusieurs difficultés liées aux enquêtés[17].

La première difficulté, à laquelle je m'attendais, est propre aux configurations sociales des enquêtés. Ils sont ce que l'on peut qualifier des « personnages publics », reconnus politiquement et socialement comme des figures du mouvement paysan au Sénégal, en région et/ou dans les localités de leur mouvement. À ce titre, ils sont habitués aux sollicitations : celles des journalistes et/ou des partenaires avec qui ils travaillent par exemple. Ils sont des représentants légitimés de leurs mouvements et des intérêts des paysans, les garants des discours sur ceux-ci. Ainsi, le discours est rôdé. Les premiers temps des interviews sont d'ailleurs significatifs : le contenu est souvent le même que celui des nombreuses interviews ou discours retranscrits sur le site internet de la Fongs, prononcés par exemple à l'occasion d'inaugurations ou de forum. Aussi, les documents de présentation du mouvement parcourus et analysés en amont de la réalisation des entretiens contiennent des anecdotes et évènements réentendus durant les entretiens. Une histoire officielle est mise en avant et des figures en sont les promoteurs. Ce sont justement ces derniers qui ont fait l'objet des investigations. Être tributaire des « leaders », des porte-paroles de la Fongs et de leurs discours nous donnait alors accès à une vision « enchantée » de la fédération, la « belle et grande histoire » de celle-ci. Les premiers temps des entretiens sont alors ceux où se raconte l'histoire devenue officielle et légitime. Elle reflète ce que l'on veut laisser apparaitre : l'éthique les valeurs et l'identité sur lesquelles repose la fédération de manière théorique, sa raison d'être. Cette vision enchantée, « la vision paysanne » sur laquelle repose l'existence même de la Fongs est bien entendu intéressante à connaitre pour pouvoir la confronter aux pratiques et à la réalité du quotidien des associations membres *via* les propos d'autres enquêtés. Mais la difficulté lorsque l'on est tributaire des porte-paroles d'association est d'avoir accès à un autre discours dans la mesure où ces leaders de la Fongs orientent nos prises de contact. À chaque fin d'entretien, ils nous indiquent qui appeler, vers qui se tourner. Malgré le nombre important

[17] Une analyse plus approfondie se trouve dans le rapport de recherche final de l'étude.

de membres et d'associations de la Fongs, un petit noyau d'individus forme le cœur de la fédération, la représente de manière légitime, et est légitimé pour le faire. Il nous est alors arrivé de sortir des sentiers battus dont le chemin a été tracé par les « leaders » afin d'interroger d'autres membres de la Fongs qui ne nous ont pas été conseillés. Certains d'entre eux se sont tournés vers le président de la Fongs : peuvent-ils me rencontrer ? Le président me connait-il ? L'aval des leaders, et notamment celui du président, est parfois nécessaire, même si non exigé par ces leaders, pour que nous puissions nous entretenir avec certains membres d'associations de la Fongs.

Une autre difficulté que l'on peut rencontrer avec des « personnalités publiques » est leur manque de temps. Ces leaders d'associations, loin d'être les dominants étudiés par Hélène Chamboredon et *al.*,[18] n'en ont pas moins quelques caractéristiques communes. J'ai eu à certains moments l'impression « d'arracher aux enquêtés ce temps rare et précieux que l'on vous sacrifie »[19]. En effet, à ce titre, ils développent alors une tendance à répondre à certaines questions de manière concise et générale. Il faut ajouter à ces difficultés qu'une certaine méfiance existe des acteurs humanitaires envers les scientifiques perçus, comme l'ont souligné Alice Corbet et Bénédicte Michalon, comme des « théoriciens n'ayant aucun sens pratique et déconnectés de la réalité »[20]. Cette méfiance peut alors avoir pour conséquence d'être systématiquement orientée vers des consultants, « experts » du développement, considérés à bien des égards, comme plus légitimes que les chercheurs.

Résultats

Après avoir présenté la méthodologie qualitative de la recherche menée au sein de l'espace de la fédération des organisations non gouvernementales au Sénégal, il s'agit de présenter dans un second temps les résultats principaux de cette recherche. En ce sens, et à partir de la sociohistoire effectuée de la Fédération, nous allons premièrement exposer les principes éthiques ayant conduit à la création et à affirmer l'identité de la fédération des organisations non gouvernementales – action paysanne au Sénégal : l'autonomie a été la raison d'être de la fédération. D'autre part, pour imposer sa « vision paysanne », nous analyserons la manière dont les processus de bureaucratisation diffusés et appropriés par la fédération ont pu conduire à la légitimation du mouvement paysan : vis-à-vis de l'État, des bailleurs, des paysans et paysannes. Enfin, nous verrons que la Fongs et ses membres sont entrés dans une réelle phase de politisation pour peser sur les politiques publiques ; mais parallèlement et afin de garantir son autonomie, celle-ci s'efforce d'innover économiquement, non pas sans réelles difficultés.

---

[18] CHAMBOREDON, Hélène. PAVIS, Fabienne. SURDEZ, Muriel. Willemez, Laurent. S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. *Genèse*, 1994, 16, p. 114-132.

[19] PINÇON, Michel. PINÇON-CHARLOT, Monique. Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif. *Genèses*, 1991, 3, p. 120.

[20] CORBET, Alice. MICHALON, Bénédicte. Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés. Le savoir comme enjeu professionnel. *Migrations Société*, CIEMI, 2017, p.53-62.

L'autonomie : un principe éthique au cœur de la création de la Fongs-action paysanne

La Fongs-action paysanne, créée en 1976, est la plus ancienne entité fédérant les associations locales et paysannes du Sénégal. En effet, contrairement à son appellation, elle regroupe des associations paysannes nées dans les années 1970. Dès sa création, la Fongs-action paysanne pose le principe de l'autonomie comme condition de son action et comme principe de son existence.

Quand les cadets s'émancipent des aînés

Dès les indépendances, l'État sénégalais s'était engagé dans la promotion de coopératives agricoles : il voulait structurer le monde rural en mécanisant l'agriculture. La volonté était surtout que les nationaux reprennent en main le sous-secteur de l'arachide, car dans les années 1960, le Sénégal voit cette production prendre un essor fulgurant. C'est dans cette dynamique que l'Union Nationale des Coopératives du Sénégal (UNCAS) sera créée en 1978. Avant cela, dans les années 1970-80, l'État est très présent à travers les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) s'adressant surtout aux hommes. L'encadrement des femmes rurales pour les activités domestiques et de production est favorisé à partir de 1968 par l'État ; processus ayant abouti à la création de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF). Dès la fin des années soixante, les pratiques de mauvaise gestion, l'absence d'éducation coopérative, la cooptation des leaders et leadeuses par l'État et le clientélisme ont eu pour résultat la désaffection des paysans et paysannes vis-à-vis du mouvement coopératif, et partant, son déclin. Ce déclin amorcé a alors contribué à l'émergence d'initiatives endogènes d'associations paysannes, en dehors de l'encadrement étatique et ce, dès le début des années 1970. Ce sont ces groupements qui ont créé la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (Fongs). Plusieurs facteurs ont contribué à leur essor :

> « Les ONG internationales, arrivées dans le sillage de la grande sécheresse (1972-73) ; le « malaise paysan », suite à la désaffectation des producteurs pour les coopératives étatiques, le rejet de l'encadrement productiviste des SRDR et des politiques extractives de l'État envers le monde rural ; l'exode des jeunes vers les villes du fait de la grande sécheresse. Ceux-ci revenaient dans les villages avec des idées nouvelles et le désir de s'émanciper des aînés »[21].

C'est sur ce dernier point, l'émancipation des cadets vis-à-vis de leurs aînés, des paysans vis-à-vis de l'État revêtu du statut de père de la nation, qu'insiste le président de la Fongs lors de l'une de nos rencontres ; ce dernier étant également le président de l'un de ces groupements endogènes : l'Asescaw (Association socio-économique, Sportive et Culturelle pour l'Agriculture du Walo).

> « À l'époque, les jeunes n'avaient pas accès au foncier – ce qui provoquait aussi l'exode rural de ces jeunes. Nos parents étaient les détenteurs du patrimoine foncier, les jeunes n'y accédaient pas. Ils étaient la main-d'œuvre familiale. […] Ils n'avaient pas accès aux aménagements de l'État. Ils n'étaient pas écoutés dans leur localité, parce

[21] DE JANVRY, Alain. SADOULET, Elisabeth. *Organisations paysannes et développement rural au Sénégal*. Washington DC. Rapport pour la Banque mondiale. 2004. p. 14.

qu'ils étaient jeunes. Partout des associations regroupant des jeunes se sont créées en dehors des coopératives agricoles. Seules ces coopératives agricoles avaient le droit de travailler avec les sociétés d'État. Et comme les coopératives étaient gérées par nos pères, nos papas et grands-pères, les jeunes n'avaient pas accès, ils étaient la main-d'œuvre familiale. ».

B., président de la Fongs et de l'Asescaw

Dans diverses régions du Sénégal, de jeunes paysans ayant eu accès à l'école et aux études supérieures pour la plupart désirent s'émanciper de la tutelle des aînés qui ne les écoutent pas et du paternalisme. De ce conflit intergénérationnel qui n'est autre qu'un conflit de pouvoir entre deux catégories sociales : les aînés et les cadets, le besoin d'organisation autonome est né chez de jeunes leaders au niveau intellectuel supérieur, ayant pour certains réalisé un projet d'émigration et de retour. Les structures étatiques étaient investies par leurs aînés d'âge et l'État, dans son rôle de patriarche, voulait encadrer sans laisser de marge d'autonomie le mouvement paysan : « C'est l'État qui était au bout et à la fin de tout. Les producteurs obéissaient et subissaient tout ce que l'État apportait », martèlent mes interlocuteurs.

« En ce moment, il y avait l'État providence et tout était subventionné par l'État, et en termes de prêts les gros producteurs étaient favorisés. De surcroît, les producteurs qui avaient un électorat élargi étaient désignés comme gros producteurs. Tous les marabouts étaient dans ce lot, tous les politiciens étaient dans ce lot ; ils pouvaient prendre du crédit au nom des producteurs. Ce qui fait qu'à l'issue d'une campagne agricole, tout le crédit contracté par ces gens est laissé à la charge des producteurs parce que c'était sur le dos des coopératives qui étaient portées par les petits producteurs. Sur le plan économique, on avait des difficultés d'accès au crédit, d'accès à un marché rémunérateur. C'était dans cette situation socio-économique conflictuelle qui n'allait pas bien pour les producteurs que nous avons créé cette structure. »

M., membre de la Fongs, ancien trésorier national

Contrôlées en grande partie par les élites locales et gérées par des techniciens employés par l'État, les coopérations fonctionnaient « davantage comme système imposé aux producteurs ruraux que comme instrument de leur expression »[22].

Les producteurs avaient senti que les coopératives allaient vers un déclin et que la faute allait être rejetée sur eux-mêmes alors qu'ils peinaient à se faire entendre, en l'absence de concertations avec les organisations paysannes existantes. Car des associations paysannes qui étaient à la fois distinctes des structures contrôlées par l'État et des associations d'entraide villageoises existaient déjà informellement au Sénégal depuis la fin des années 1960. Il s'agissait d'associations ayant émergé souvent à l'initiative de jeunes ou de femmes (les "sans pouvoir" dans les structures traditionnelles ou les cadets sociaux[23]. Le plus ancien est le Foyer des jeunes de Ronkh. Créé en 1965, le Foyer deviendra par la suite l'Association socioéconomique, sportive et culturelle pour l'agriculture du Walo (ASESCAW).

[22] MC KEON, Nora. Watts, Michael. Wolford, Wendy. *Peasant Associations in Theory and Practice*, Genève, United Nations Research Institute for Social Development, Programme Paper n° 8, May 2004, p. 3.
[23] MEILLASSOUX, Claude. *Femmes*, *greniers* et capitaux, Paris : Ed. Maspero, 1975. 251 p.

Une première dynamique de structuration de ces associations paysannes autonomes verra le jour en 1976 lorsque neuf de ces associations représentant des milliers de paysans sénégalais se constituèrent en fédération nationale, dans un contexte politique défavorable à l'expression autonome.

> « On s'est dit créons notre propre structure pour pouvoir faire des contre-propositions par rapport aux politiques agricoles. Donc c'est dans ce contexte que nous avons créé notre structure pour prendre en main notre destin. Il fallait être autonome. Au bout de quelques années, presque toutes les coopératives avaient disparu et il ne restait plus que le mouvement paysan ».

En 1976 à la suite d'une rencontre de producteurs, neuf leaders paysans[24] unissaient leur force et savoir-faire et mettent en place une Organisation Paysanne Autonome. Les enquêtés se souviennent de « véritables leaders » formés politiquement et intellectuellement.

> « C'étaient des leaders ! Certains ont fait l'immigration et sont revenus ; il y a eu des fonctionnaires au niveau de l'État qui ont démissionné pour organiser la Fongs. Le premier président de l'Asescaw était un enseignant ! Le premier président de la Fongs était directeur des maisons familiales, il a laissé les maisons familiales. Et pleins d'autres responsables ! la chance qu'on avait c'est que ces gens qui ont démissionné avaient un bon niveau en français, connaissaient les problèmes liés aux politiques agricoles, aux programmes agricoles, certains ont travaillé dedans. C'était une chance. »

Deux ans plus tard, en 1978, la Fédération des ONG sénégalaises obtenait sa reconnaissance par l'État. Ce dernier les oblige à adopter le nom de Fongs pour éviter toutes confusions avec ses Coopératives Agricoles qui étaient l'Organisation des Producteurs, « l'État ne voulait pas deux organisations qui évoluent côte à côte », me déclare S., technicienne à la Fédération.

Aussi, le besoin de création de cette fédération ne peut pas être décontextualisé du contexte international et national des années 1980. S., (président de la Fapal et coordinateur régional de la Fongs de Louga) est clair dans ses propos :

> « En 1976 quand on a voulu mettre en place une fédération des organisations paysannes du Sénégal, c'était l'époque du parti unique, de la pensée unique. Senghor avait dit qu'il n'y avait qu'une organisation qui représentait tous les paysans du Sénégal c'est l'union nationale des coopératives agricoles. Pour contourner cette disposition on a créé la Fongs action paysanne en 1976 ».

En effet, dans les années 1970, avec les crises liées aux changements climatiques et au problème écologique, mais également le processus de mutations au plan international et les nouveaux pays qui accèdent à l'indépendance, les ONG internationales se sont déployées au Sénégal, sur le plan de l'humanitaire. Parallèlement, les citoyens s'organisaient pour

[24] Ces neuf associations étaient : l'Association culturelle d'aide à la promotion éducative et sociale (ACAPES); l'Association régionale des agriculteurs de Fatick (ARAF); l'Association des agriculteurs de la région de Kaolack (ADAK); l'Association des jeunes agriculteurs de Casamance, région de Kolda (AJAC Kolda); l'Association socio-éducative, sportive et culturelle des agriculteurs du Walo (ASESCAW); l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR); et l'Association des jeunes agriculteurs de Casamance, région de Ziguinchor (AJAC Ziguinchor).

créer des ONG nationales au moment où le pluralisme politique n'existait pas. C'était un moyen de s'organiser collectivement, de pouvoir s'exprimer sur la scène publique, en dehors des cadres créés par l'État. Ainsi, au début des années 1980 – parallèlement à l'ouverture démocratique et au pluralisme émergeant – les programmes d'ajustement structurels et l'échec des politiques agricoles de l'État ont contribué à l'apparition d'un plus grand nombre d'organisations voulant œuvrer pour le développement du Sénégal. Dans ce contexte, l'objectif des ONG notamment nationales était de « rendre les populations maitresses de leur propre développement en leur faisant assumer elles-mêmes leur destin et surtout en les amenant à compter sur leurs propres forces ». C'est également dans ce contexte que sont apparues les premières ONG sénégalaises animées pour la plupart par des intellectuels de gauche critiques à l'égard des projets étatiques. Elles ont essayé de traduire les idées de solidarité, d'éthique religieuse et/ou politique en partant de la conviction que le développement doit être global, intégré et endogène[25].

L'autonomie comme mot d'ordre, la vision paysanne comme principe

Dès le début, les jeunes porte-paroles de la Fongs doivent faire leurs preuves et cela passe par le fait d'appliquer le principe d'autonomie brandi à la création de leur structure ; ce mot d'ordre est alors leur raison d'être. Un budget autonome, une pensée autonome, des partenaires qui les accompagnent sur leurs thématiques, la notion d'autonomie reviennent tel un leitmotiv. Érigée en éthique, la Fongs matérialise alors ce mot d'ordre dans la « vision paysanne » qui devient l'identité même de la fédération.

> « La vision paysanne c'est ce que le paysan pense de lui-même. C'est partir des paysans pour construire quelque chose avec eux. On part de la base et on remonte ce n'est pas descendant. Que le paysan soit éveillé de tout ce qui l'entoure, le paysan ne doit plus être un accumulateur, il doit aussi transmettre aux autres. Il ne faut pas concevoir en haut pour transmettre aux paysans. Si les choses viennent de lui, ils font les choses, c'est immédiat. Les paysans ne sont pas dictés. Les techniciens et les institutions sont souvent là pour ça, mais aujourd'hui les paysans vont transmettre des savoirs aux chercheurs. C'est ça la vision paysanne. »
>
> S., secrétaire de La Fapal, 2018

Dans les années 1980, au moment du désengagement de l'État, la « vision paysanne », se construit. La vision paysanne c'est partir des savoirs situés des premiers concernés pour déterminer le sens de l'action et les propositions, ici de l'organe institutionnel. Cette vision s'appuie sur une autre conception de l'économique, une action politique favorisant l'exercice par chaque type d'acteurs de ses responsabilités et une contribution à la refondation de la société rurale sénégalaise. Cette économie se veut alors être durable et équitable pour créer les conditions matérielles de l'autonomie des populations et du monde rural touchés et même dépendants d'un contexte en leur défaveur. La Fongs s'élargit en intégrant dans les années 1980 plusieurs organisations paysannes de différentes régions du pays. Elle construit parallèlement des partenariats solides avec des organisations internationales alliées – au sens politique et idéologique. SOS faim devient un partenaire stratégique. L'organisation finance la fédération sur des projets pensés par les paysans et

[25] *Op. Cit.,* BA GNING, Sadio. POULET, Kelly. « Sénégal : de la difficulté pour les ONG à s'autonomiser de l'Etat ».

paysannes. Au-delà du financement apporté, SOS faim va conseiller la fédération plus largement sur ses activités. C'est en ce sens, et à partir de sa vision, que d'autres structures internationales s'engagent auprès de la fédération, vont la soutenir sur les thématiques portées par celle-ci et notamment parce qu'elle agit avant tout directement avec et auprès des paysans. Cette reconnaissance à l'échelle internationale a en partie engendré une légitimation de la fédération, de sa vision paysanne, à l'échelle nationale. Ainsi, à partir de cette vision paysanne prônée par la fédération qui assure l'éthique de l'autonomie, des partenariats peuvent se constituer avec les institutions de recherche, mais également avec des services de l'État. En ce sens, elle va combiner des activités d'appui à ses membres dans les années 1990 avec l'objectif de représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics par la participation aux processus politiques concernant les ruraux. Toujours au début des années 1990, elle cherche à participer à la négociation des politiques d'ajustement structurel pour le secteur agricole, mais l'État ne lui reconnaît pas le statut de représentant des ruraux Sénégalais. Pour son président, « il n'y a pas de secret », la Fongs a dû montrer et prouver depuis les années 1990 qu'elle était légitime et incontournable pour représenter les intérêts des paysans et du monde rural :

> « Le rôle de la Fongs aujourd'hui s'est bâti en plusieurs années. On a dû prouver nos compétences parce qu'on était pris pour des bêtes nous les paysans. Aujourd'hui, les paysans ont montré leur pouvoir et ceux de la Fongs sont dans toutes les instances de décisions politiques : il y a eu tout un processus de légitimation, du sommet jusqu'aux petites exploitations familiales »
>
> Président de la Fongs-action paysanne, 2018

À partir de la deuxième moitié des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, la Fongs mènera surtout, avec l'appui d'une poignée de partenaires, des activités de formation et d'information auprès de ses membres en fonction des besoins identifiés auprès de ceux-ci. Pendant cette période, elle sert d'intermédiaire entre ses associations membres et les bailleurs de fonds pour le financement de projets.

Légitimer la « vision paysanne », la nécessaire bureaucratisation du mouvement ?

Que la Fongs soit entrée dans ce processus de légitimation et de reconnaissance dans les arènes publiques par la bureaucratisation durant cette période n'est d'ailleurs pas anodin. En effet, le contexte des années 1990 est marqué par l'émergence de la « gouvernance mondiale et internationale » parallèlement à celle de la « société civile internationale »[26] (Planche, 2007). À ce titre, la participation des populations– en tant que critère de « bonne gouvernance »[27] – conduit l'État à impliquer les ONG dans la mise en

[26] PLANCHE, Jeanne. *Société civile : un acteur historique de la gouvernance.* Paris : C.L. Mayer, 2007. 160 p.

[27] DUAULT-ATLANI, Laëtitia. La « bonne gouvernance », nouvelle éthique du développement ? L'expérience des pays d'Asie centrale et de Transcaucasie postsoviétiques. *Autrepart*, 2003, n° 28, p. 165-179. Le concept de gouvernance est apparu sur la scène internationale au début des années 1990, et s'est imposé comme une exigence nouvelle des bailleurs de fonds. La « bonne gouvernance », devenue une condition de l'aide internationale, repose alors sur une bonne administration, sur un accroissement de la responsabilité des dirigeants, des agents de l'État vis-à-vis des citoyens, une garantie de la transparence. L'engouement pour la bonne gouvernance est un élément qui ne peut

place des politiques publiques. En effet, les bailleurs de fonds exigent de plus en plus la prise en compte, par l'État, des ONG et organisations communautaires de base et leur présence dans les programmes de développement. Bien des organisations au Sénégal, tel le Conseil des ONG d'Appui au Développement (Congad) ont vu dans cette injonction de gouvernance internationale l'opportunité de s'institutionnaliser[28]. La Fongs a pu bénéficier également de cette implication et n'a pas été épargnée par la logique dominante de la mise en place d'une « bonne gouvernance », justifiant alors son intervention dans le champ politique en la technicisant *via* des procédés bureaucratiques [29] : formation et professionnalisation[30], adaptation à la décentralisation, appel à des expertises.

> « Il fallait montrer que oui on était des paysans, mais qu'on savait se structurer. On a d'abord formé des leaders partout, des paysans capables de s'exprimer, de communiquer, de structurer eux-mêmes leurs associations et exploitations familiales, de tenir des comptes, il fallait former aux outils des dominants pour pouvoir finalement être reconnus et agir avec notre vision ».
>
> G., membre de JIGDIAM, association fondatrice de la Fongs, 2018

Ainsi, dès les premiers temps de la fédération, les leaders du mouvement engagent les paysans dans un processus de formation visant à professionnaliser leur structure : renforcement des capacités organisationnelles, gestionnaires, techniques et communicationnelles. Pour transmettre ces savoirs, renforcer et pérenniser l'organisation, la Fongs recrute des techniciens (professionnels en communication, gestion de projets, etc.). Avec leur venue, l'organisation entre dans une phase de professionnalisation. Les organisations paysannes fédérées ont alors été le lieu et le moyen de la diffusion de connaissances et de savoir-faire. Les techniques de la comptabilité, de la gestion associative, de la conduite des réunions ont souvent joué un rôle positif dans la capacité d'organisation des paysans à l'échelle locale. La structure se formalise, sur les règlements et le papier, à l'échelle nationale, celle des groupements villageois ainsi que des exploitations familiales. Toutefois, notons que ces techniques n'étant pas le résultat d'un processus de valorisation de savoirs endogènes, la réappropriation des écrits (leur portée et signification) ne se fait que très rarement[31]. Selon les membres du bureau rencontrés, le recrutement de techniciens pensés comme des diffuseurs des « bonnes pratiques de gouvernance » a permis à la fois aux paysans et paysannes de s'affirmer par la prise de parole face aux pouvoirs publics, de formaliser davantage leurs structures et de s'adapter aux normes reconnues par les bailleurs de fonds et l'État. Toutefois, les leaders du mouvement insistent sur le fait que le recours à de telles pratiques a été nécessaire pour

---

s'analyser en le dissociant de la remise en question du rôle de l'État et du transfert de ses compétences vers des acteurs non étatiques individuels ou collectifs auxquels on confère des qualités de responsabilité et de rationalité : participation, décentralisation. Voir FERGUSON, James. GUPTA, Akhil. Spatializing states: Towards an ethnography of neo-liberal governmentality. American Ethnologist, 2002, 29, 4, p. 981–1002.

[28] *Op. Cit.,* BA GNING, Sadio. POULET, Kelly. « Sénégal : de la difficulté pour les ONG à s'autonomiser de l'Etat ».

[29] OSMONT, Annick. La "gouvernance" : concept mou, politique ferme. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1998, n° 80-81, p. 19.

[30] LE NAËLOU, Anne. ONG : les pièges de la professionnalisation. *Revue Tiers-monde*, 2004, n° 180, p. 727-735.

[31] THIEBA, Daniel. 1992, « Les organisations paysannes : émergence et devenirs », *Bulletin de l'APAD*, 1992, n°3 [En ligne].

rendre compte du point de vue des paysans et de leurs savoir-faire endogènes. En ce sens, les organisations paysannes n'ont pas vu, à l'instar de multiples ONG nationales ou du Congad, le recrutement de professionnels apolitiques fourvoyer le travail politique engagé par la fédération. Les techniciens devaient d'ailleurs rester sous le contrôle des paysans et des paysannes, seule garantie de l'autonomie de pensée, chère à l'éthique de la fédération. Comme l'indique S., technicienne, « nos chefs sont les paysans. On est sous la direction de l'assemblée générale de la fédération composée des paysans ». La fédération se dote d'une structuration rigoureuse et formelle, mais sous le contrôle des paysans. Elle accompagne également la décentralisation en se structurant *via* des coordinations régionales qui se sont institutionnalisées avec la réforme même si elles existaient de fait depuis la création de la fédération. Dans ces coordinations régionales, les associations membres s'organisent et participent aux instances de gouvernance nouvellement prévues par les textes de loi, dans les administrations régionales. En effet, la décentralisation suppose la participation citoyenne dans la mesure où elle pose la nécessité et l'impératif de faire avec le gouvernement local, en lien supposé direct avec les populations. La Fongs, par le biais de ces instances régionales et de ses membres en région s'inclut dans les plans locaux de développement et les stratégies de planification participative. Elle élargit alors ses partenariats institutionnels et montre les capacités de ses membres.

D'autres procédés bureaucratiques sont également employés tels que le recours aux experts et à la production de statistiques sur l'efficacité du mouvement. Ces procédés n'ont alors d'autres objectifs que de mettre en scène des normes participant à produire du pouvoir et de la légitimité que la fédération ne cesse de devoir prouver[32]. À partir des années 2000 et dix années après, la fédération a dû à mainte reprise faire face à l'État qui n'a eu de cesse de tenter de mettre en cause la légitimité de la fédération, trop critique à l'égard des politiques agricoles menées. Par exemple, en 2010, l'État sénégalais affirmait l'insignifiance des exploitations familiales. La fédération a alors réalisé une importante étude, confirmée par l'ANSD (agence nationale de la statistique et de la démographie).

> « Cette étude a permis de dire au gouvernement que 63% de ce que mangent les Sénégalais proviennent des exploitations familiales. Ça a été confirmé par l'ANSD. Quand tu pars au marché 63% de ce que tu achètes provient des exploitations familiales, poisson, légume, parfois riz, huile. Nous avions eu un argumentaire pour faire face à l'État. C'était faux, ces exploitations familiales sont importantes, plus que les autres exploitations. Depuis ce suivi ça a permis d'ouvrir quelques portes de négociation avec le ministère de l'Agriculture. »
>
> B., président de la Fongs, 2018

La fédération s'engage depuis les années 2000 dans des évaluations de capacités, dans des auto-évaluations permettant d'élaborer des plans stratégiques qui à la fois permettent de prouver sa représentation et sa légitimité, mais également de marquer les grandes orientations de l'organisation qui définissent son plan stratégique, boussole et garantie de l'autonomie de pensée des paysans selon les membres de la fédération.

> « Quand on a commencé, on fait des évaluations de capacités, les résultats te poussent à changer de stratégie, on fait des auto-évaluations et aussi en externe, cela va permettre d'élaborer des plans stratégiques. Et là le contexte nous dictait ça, il fallait

[32] Albert OGIEN, « La valeur sociale du chiffre », *Revue Française de Socio-Économie*, 5, 1, 2010, p. 19-40.

> qu'on montre au gouvernement sénégalais ce que représentent les exploitations familiales. Le gouvernement disait que les paysans ne représentent rien, qu'ils ne font que bouffer l'argent du contribuable, etc., comment il pouvait dire que la majorité de sa population ne représente rien ? Alors que toutes les statistiques ne le prouvent pas, il fallait faire ce travail aussi pour dire à l'État les besoins ne sont pas les mêmes changer votre manière de faire. »
>
> B., président de la Fongs, 2018

Les experts et consultants deviennent alors depuis les années 2000, d'importants intermédiaires pour faire valoir la légitimité de la fédération et ses propositions qui vont, à bien des égards, à l'encontre des programmes pensés par l'État. Cela ne suffit souvent pas. L'État fait appel et s'appuie sur la fédération lorsque cela devient une exigence internationale. En 2012, au moment où le gouvernement en place critique les exploitations familiales, l'ONU décrète l'année 2012 celle de l'agriculture familiale. La Fongs renforce alors son alliance avec un certain nombre d'organisations internationales. Là, le gouvernement va écouter les propositions des paysans fédérés.

La mise en œuvre par la fédération de « bonnes pratiques » de gouvernance, et de fait son entrée dans un processus de bureaucratisation de ces pratiques et techniques, a eu pour effet de faire reconnaitre sa force d'abord à l'international. L'État, s'il met régulièrement en cause la fédération, n'a eu le choix que de travailler en partenariat avec cette fédération devenue une réelle institution représentant le mouvement des paysans. Aussi, la bureaucratisation ayant pour objectif principal de faire valoir la vision paysanne, la Fédération s'est développée encore davantage auprès des paysans et n'a eu de cesse que d'agrandir ses rangs, voyant en cette formalisation une opportunité d'être représenté, d'être formé, écouté et autonome économiquement. Cela d'autant plus que parallèlement à son institutionnalisation et l'imposition de sa légitimité, la Fédération a travaillé à la constitution d'autres structures représentatives permettant d'accroitre ses forces et à la mise en place de politique pour sa propre autonomie et celle des paysans.

« Être autonome c'est aussi renforcer son pouvoir » : diversification des structures représentatives, gouvernance par l'entre-soi et innovations économiques

Si la Fongs a dû entrer dans un processus d'institutionnalisation *via* la technicisation et bureaucratisation de ces pratiques pour légitimer sa structure et sa vision paysanne, elle a usé également de différentes stratégies pour devenir incontournable et influer politiquement, tout en restant autonome. Nous pouvons identifier la création du CNCR et de l'Asprodeb, organes politique et économique des organisations paysannes permettant respectivement d'influer sur les politiques publiques et être autonome économiquement. Ces organisations, indépendantes de la fédération, sont étroitement liées à elle. Parallèlement, la même stratégie est opérée dans les localités : un certain nombre de leaders de la Fongs s'organise et investit les lieux du pouvoir dans leurs localités ; les organisations paysannes locales tentent également d'innover économiquement pour accroitre leur autonomie et souveraineté.

Politisation de la Fongs, création du CNCR et de l'ASPRODEB : un triptyque influant

C'est pendant la période de l'ajustement structurel au Sénégal (à partir de 1984) que la Fongs a commencé à penser ses activités et des initiatives de nature plus économique, mais aussi plus politique. À partir du milieu des années 1990, on observe une dynamique de politisation accrue des organisations paysannes (OP) à l'échelle nationale. Un évènement important a conduit l'idée de la création du CNCR en particulier. En 1992, la Fongs veut participer au processus de négociation avec l'État du Programme d'ajustement structurel agricole (PASA), lancé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le gouvernement rejette cette demande, justifiant sa décision par le fait que la Fongs ne soit pas la seule fédération nationale à représenter les populations rurales. Face à ce refus de l'État, la Fongs consulte et discute avec ses membres et organise un forum national à Thiès en 1993 sous le thème « Quel avenir pour le paysan sénégalais? » afin de rendre compte largement des réflexions menées par les paysans. La Fongs invite à ce forum, qui se veut un débat national, toutes les fédérations nationales représentant alors le monde rural au Sénégal : les membres de la Fongs, mais aussi les coopératives mises en place par l'État et les fédérations de GIE, des représentants du gouvernement, des bailleurs de fonds, etc. C'est ce Forum qui pose les bases de la création d'une plateforme nationale d'OP. Dans les semaines suivantes, des accords ont lieu entre les leaders de la Fongs et ceux des autres fédérations ; les rencontres aboutissent, le 17 mars 1993, à la création du Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR) à Thiès par sept fédérations nationales d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, d'horticulteurs et de femmes rurales.

> « À ce moment en 90 on a senti que la Fongs ne pouvait pas rester seule pour une bonne représentation nationale. La Fongs a initié une démarche envers d'autres fédérations les éleveurs, des pêcheurs, etc., on a créé le CNCR en 93. Mais avant de le créer, on a pu en tant que Fongs, ayant cumulé beaucoup d'expériences en travaillant avec les OP, les animer, les former pour qu'elles soient capables d'être ensemble. On a financé la démarche, on a fait venir des experts qui nous ont accompagnés, on a organisé l'assemblée générale au siège de la Fongs qu'on avait loué à l'époque. On a organisé l'assemblée ordinaire en 1993 et le CNCR est né. »
>
> B., président de la Fongs, 2018

La création du CNCR répond donc à une logique d'alliance politique entre différentes structures du monde rural regroupant les paysans et paysannes. Cette union a pour objectif de parler d'une seule et même voix devant les pouvoirs publics. De 1993 à 1995, les organisations et leurs membres sont consultés, un cadre de concertation est mis en place pour construire l'alliance[33]. Le CNCR va alors s'imposer comme un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds. Pour se faire, la Fongs et le CNCR vont mobiliser par exemple une expertise proche de celle des pouvoirs publics : utilisation de colloque, de séminaires, de rapports et de statistiques pour construire une vision, promouvoir des idées, etc. Ainsi, le CNCR constitue une continuité de la Fongs, il est l'organe politique des paysans à l'échelle nationale. D'ailleurs, à la naissance du CNCR la

[33] MCSWEEN, Nathalie. *L'émergence et le développement de solidarités paysannes transnationales dans l'espace Ouest-africain : une lecture à partir du Sénégal et du Ghana.* Thèse d'État. : Sciences sociales appliquées : Université Québec en Outaouais : 2015.

Fongs lui transfert les dossiers nationaux dont elle s'occupait jusqu'alors et se recentre sur l'accompagnement de ses membres.

Si elle lui transfert un certain nombre de compétences et bien que le CNCR soit un organe indépendant, la Fongs conservera en son sein une place toujours importante : le premier président du CNCR est le président de la Fongs et le président du CNCR est actuellement le secrétaire général de la Fongs. L'actuel président de la Fongs est le chargé de la thématique du foncier, au CNCR. D'ailleurs, G. membre de l'association Jigdiam membre et fondatrice également de la Fongs explicite ces liens :

> « J'ai dit tantôt que c'est la Fongs qui a créé le CNCR. […] il fallait effectivement trouver une solution pour regrouper l'ensemble des organisations paysannes face à l'État qui ne nous écoutait pas vraiment, et créer une seule structure face à l'État. Et la Fongs avait sa stratégie de bord pour regrouper l'ensemble de ces structures. […] Et je pense que C., (président de la Fongs à l'époque) a été très intelligent, parce qu'en créant le mouvement paysan il a dit aussi qu'il ne fallait pas prendre les responsabilités officiellement. C., a demandé à la Fongs de se retirer des structures dirigeantes et de rester derrière et aujourd'hui le CNCR marche presque avec les programmes de la Fongs, on parle aujourd'hui d'exploitation familiale. Ça c'est la philosophie de la Fongs. Ça a été des slogans, des stratégies que la Fongs avait utilisées pour attirer l'ensemble de ces structures au niveau du CNCR. C'est vraiment la politique mise en place par la Fongs ».

Enfin, plusieurs fédérations membres du CNCR, dont la Fongs, ont créé des mutuelles d'épargne et de crédit pendant cette période. La Fongs avait déjà commencé à développer des services d'appui à ses membres rencontrant des problèmes d'accès au crédit et aux intrants. La Fongs s'investit dans l'approvisionnement de matériels agricoles et d'intrants et prend une participation de 4% au capital de la caisse nationale de crédit agricole du Sénégal ce qui lui permet de siéger au conseil d'administration et d'influencer la politique de financement rural de la banque. Ceci a contribué à la réduction du taux d'intérêt sur le crédit pour les producteurs agricoles.

La dynamique de création de mutuelles d'épargne et de crédit sera par ailleurs appuyée par la suite par le « bras économique » du CNCR, l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB), créée en 1995 par les membres du CNCR dont les leaders de la Fongs mandatés au CNCR, en partenariat avec l'Association des présidents de conseil rural (APCR). Le CNCR et l'ASPRODEB sont des organisations autonomes l'une de l'autre, mais ont leurs bureaux dans le même édifice à Dakar et partagent de nombreuses activités. Aussi, les leaders de la Fongs et du CNCR ont eu à prendre des responsabilités et la direction de l'ASPRODEB. L'ASPRODEB a initialement « été créé pour gérer la rétrocession par la Banque mondiale et l'État des reliquats du programme des « Petits projets ruraux » (PPR) qui, depuis la fin des années 1970, finançait des activités de production rurale visant la sécurité alimentaire »[34]. Très rapidement cependant, sa vocation a été d'assurer le financement d'activités de production, d'activités de renforcement institutionnel et de toute activité qui concoure au développement rural initié par les OP. McSween explicite dans sa thèse que l'ASPRODEB a ainsi géré la composante

[34] *Ibid.*

« renforcement des capacités des OP » du Programme Services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP I et II) de la Banque mondiale et du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO. La Fongs avait une forte expérience sur la formation, c'est elle qui a pris en charge le volet formation au niveau PSAOP (Programme des Services Agricoles et d'Appuis aux Organisations de producteurs). L'ASPRODEB a donc confié à la Fongs la formation des leaders aux niveaux local, régional et national. L'ASPRODEB va favoriser l'autonomie des OP par le développement, notamment de coopératives dans le secteur des mutuelles d'épargne et de crédit. Partout dans les OP membres de la Fongs, des initiatives économiques sont déployées pour favoriser leur indépendance économique et donc leur autonomie, tout en installant leurs membres dans les instances politiques de décisions à l'échelle locale.

« Être représenté politiquement, innover économiquement ! » : les stratégies des organisations paysannes membres de la Fongs

Les deux stratégies mises en place par la Fongs à l'échelle nationale pour faire valoir son influence et son indépendance financière, à savoir « être représenté politiquement et innover économiquement » sont les deux éléments garantissant son autonomie de pensée et permettant d'accroitre son pouvoir pour peser sur les pouvoirs publics. La fédération a pensé très tôt cette stratégie pour ses OP qui, comme nous l'avons vu précédemment, ont reçu des formations en leadership. Ainsi formés, des leaders ont investi les instances politiques et décisionnelles de leurs localités. L'Asescaw, à l'origine de la Fongs (le président actuel de la Fongs est également le président de l'Asescaw) a été sans nul doute l'une des premières OP à investir politiquement et de manière organisée les instances décisionnelles de sa localité. Le président est d'ailleurs maire de sa commune. Il nous relate les débuts de l'Asescaw.

> « Nous avons des organisations apolitiques, mais on a dit que nous allons insérer les instances de décisions pour défendre nos membres dans le cadre de la gestion du foncier. Entre temps, l'État avait le droit de choisir dans chaque communauté rurale cinq conseillers d'État désignés qui viennent des coopératives agricoles. Moi j'étais le premier conseiller jeune désigné de la commune de Ross Bethio. Je suis dans l'Asescaw. J'ai fait de la formation. Je m'adonnais à des activités de développement, alors on a dit ha ce gosse-là il est indiqué. C'était notre stratégie. Et là je suis membre des instances de décisions. Parce que l'ASESCAW avait fait le travail pour prétendre que ces membres insèrent les instances. […] Les premières communautés rurales qui sont nées sont dirigées à 80 % par des membres de l'Asescaw ».

L'un des membres de l'Asescaw depuis 20 ans confirme en ces termes : « nos représentants sont dans beaucoup de plateformes. On a mis des gens partout. Le Secrétaire général de l'ACESCAW vient d'être nommé conseiller technique du ministre de l'Agriculture ».

Du côté de la Fapal, dans la région de Louga, il en est de même. Le maire d'une des communes de Louga est l'un des animateurs de l'association ainsi que le deuxième adjoint. Le secrétaire général de la Fapal l'assure :

> « Sur ce conseil municipal, je peux dire que la majorité est membre de la Fapal, ils sont tous des paysans. Nos membres sont aujourd'hui des conseillers municipaux, des

membres de commissions. On ne fait pas de politique politicienne, mais d'intégrer les instances pour que les gens ne racontent pas nos rêves. »

Installées dans les espaces de gouvernance politiques des localités et agissant pour les intérêts des paysans, les associations membres de la Fongs, à l'image de leur organisation nationale, ont alors développé des initiatives économiques pour l'autonomie des paysans et de leur structure. Une autonomie vis-à-vis des financements extérieurs, dans un contexte de diminution des ressources allouées aux organisations de l'humanitaire et du développement.

« Notre autonomie est notre raison d'être, il faut des garde-fous pour que notre autonomie reste entière, tout comme celle de nos membres à la base et ça, ça passe par une indépendance financière. Au départ on a tellement travaillé sur l'organisation, le renforcement des capacités. La nouvelle vision de la Fongs c'est de se dire qu'il faudra renforcer nos capacités économiques et déterminer notre position économique au niveau national. Et si on a notre capacité économique, nous allons chercher des activités génératrices de revenus, freiner l'exode rural, renforcer la capacité de production et permettre à ces jeunes de gagner leur vie, d'être eux-mêmes autonomes. L'autre point, c'est le financement des activités : il nous faut être autonomes en matière de financement, créer nos propres dispositifs de financement pour ne pas compter sur les autres. Et ce pourrait être un financement de proximité géré par les OP prêtes à financer certaines actions de développement ; aller vers des unités de transformations pour créer une valeur ajoutée de nos productions ; la commercialisation de nos produits. Actuellement, la Fongs est en train de construire un magasin pour prétendre à vendre toute l'année des produits agricoles. Nous voulons que tous les produits agricoles soient trouvés ici à la Fongs. On peut nous organiser sous forme d'achats groupés internes pour avoir des intrants et éliminer les intermédiaires et que ça ne soit pas trop cher. ».

F., membre de l'UGPM, 2018

La Fongs, nous l'avons vu, est entrée dans ce processus à l'échelle nationale. Localement un certain nombre d'initiatives économiques voit le jour. À Meckhé, l'un des responsables de l'UGPM explique que l'association est dépendante à 80% des financements extérieurs de ses partenaires. Face à cela, elle a défini des stratégies visant premièrement à réduire leurs charges au maximum : le siège de l'UGPM au sein duquel nous nous sommes entretenus avec l'un des membres appartient à l'association, les charges d'électricité, eau, achat de fourniture de bureau ont été minimisées. À côté de son local de travail, j'ai pu visiter également des chambres de passage qui sont louées afin de contribuer au fonctionnement de la structure. Elle a également mis en place une coopérative d'épargne et de crédit, avec la possibilité de faire des prélèvements au niveau des bénéfices réalisés ; un atelier solaire qui vend des plaques solaires ; et loue également une salle et un bureau. Au niveau de la FAPAL, un atelier de fabrication et de réparation de matériel agricole a été mis en place ainsi qu'une coopérative semencière qui commercialise les semences d'arachide, et une mutuelle d'épargne et de crédit. La FAPAL a mis en place la mutuelle, mais elle a une gestion autonome. Un protocole a été signé : chaque année un bilan est effectué, et si excédent il y a, un pourcentage est appliqué et revient à la Fapal. Un autre protocole existe pour l'atelier mis en place, si bénéfice il y a, 60 % renforcent le compte capital ; 20 % sont dirigés vers la prise en charge du comité de gestion ; et les 20% restants reviennent à la FAPAL. Toutefois, le secrétaire général de la FAPAL souhaiterait

renforcer ses sources de financement en obtenant le droit de déposer des demandes de subvention publiques. Les associations n'étant pas reconnues comme d'utilité publique, elles n'ont pas le droit d'accéder aux fonds des contribuables sénégalais. Aussi, ces associations rencontrent des difficultés liées au processus de bureaucratisation dans lequel elles sont entrées. Par exemple, à la fin de la réalisation de programme, le partenaire étranger commande des audits. L'un d'eux a recommandé à la Fapal de « salarier » du personnel afin de correspondre aux réglementations en vigueur, car jusqu'alors, la Fapal rétribue sous forme d'indemnité de présence. « Un cercle vicieux » déclare le secrétaire général, car ces recommandations bureaucratiques engendrent des coûts supplémentaires et les activités que l'association déploie parallèlement ne lui permettent en aucun cas d'avoir recours à l'embauche formelle de salariés.

Conclusion

Cette étude et ses conclusions s'inscrivent dans la continuité théorique de la recherche menée avec l'équipe de recherche lauréate de l'appel à candidatures aux bourses postdoctorales du Fonds Croix-Rouge française (promotion 2015) portant sur l'étude du Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD), intitulée : « les ONG comme espace de gouvernance : une ethnographie des pratiques au Sénégal ». Pour cette recherche, nous avions enquêté par une approche ethnographique au sein des cellules régionales du Consortium. Du nord au sud, une partie de cette étude montrait que les organisations communautaires de base au Sénégal tiennent à préserver leurs spécificités : notamment et surtout, celle d'être autonomes sur le plan du fonctionnement et de la gouvernance. Certaines elles n'envisageaient aucunement de devenir ONG. La raison invoquée est toujours la même : la volonté de ne pas dépendre des financements de bailleurs de fonds et de ne pas être réduites à de simples organes de mise en œuvre. Elles ont, pour certaines, préféré le contrôle du mouvement associatif à celui des organismes internationaux, de l'État et des ONG. L'un des leaders de l'association la Fapal érigeait les pratiques et principes de la Fongs, dont son association était membre, comme exemple : ni la Fapal, ni la Fongs ne saurait être « les montures du cheval de l'Occident », ni même de l'État. Les reproches au Congad allaient bon train. Pour ce faire, le dirigeant paysan mettait en avant les actions menées dans le cadre de programmes intégrés, décidés et gérés par les paysans eux-mêmes. Guidé par un principe, « celui du paysan qui s'assume et qui refuse que les gens réfléchissent et pensent à sa place », l'un des membres de la Fapal ajoutait alors fièrement « dans notre vocabulaire, on a banni le mot encadrement, on a banni le mot bailleur. Nous, les concepts que nous avons c'est appui, accompagnement et c'est le partenariat, c'est ça la raison d'être de la Fongs et de la Fapal ». Plus encore, la Fongs aurait dépassé le clivage entre action humanitaire et action sociale : le développement durable s'inscrivant comme une solution pour autonomiser les bénéficiaires devenus acteurs des projets. L'autonomie était un combat permanent de la Fapal et de la Fongs : vis-à-vis de l'État, vis-à-vis des Organisations Non Gouvernementales provenant du « Nord » ; elles déclaraient imposer leurs conditions. De cet entretien, l'intérêt pour la Fongs est né. Il nous apparaissait important de comparer les deux organisations (le Congad et la Fongs) dans leur fonctionnement. Des méthodes similaires ont été utilisées pour approcher notre objet d'enquête. Au moment de l'étude, la fédération des organisations non gouvernementales au Sénégal – action paysanne était une entité incontournable dans le

monde agricole tout comme le CNCR qu'elle a impulsé et représentait plus de trois millions d'agriculteurs. L'évolution du monde paysan sur la scène publique est à ce titre impressionnante, notamment si l'on regarde presque trois décennies en arrière : en 1990, les paysans étaient pratiquement exclus de tout processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques agricoles, des programmes de développement rural de l'État qui les concernaient de manière directe. Dans cette étude, il s'agissait alors de comprendre cette évolution en s'intéressant aux choix éthiques et pratiques de la Fongs-action paysanne. De sa création à aujourd'hui, la Fongs n'a cessé d'orienter ses pratiques en fonction du principe éthique qui guide ses actions, à savoir l'autonomie. Cette autonomie avait également été revendiquée historiquement chez les leaders du Congad, mais dans les faits elle ne s'appliquait pas. Elle était un idéal à atteindre dans un contexte de rareté des ressources. Plus encore, le Congad était entré dans un processus de concurrence accéléré avec ses membres et avait attiré la méfiance à son égard de la part de ses associations membres qui ne se sentaient ni représentées ni écoutées.

Qu'en est-il de la Fongs-action paysanne dont les membres paraissaient attacher à leur autonomie et souveraineté ? Une autonomie de pensée, une autonomie financière, une autonomie vis-à-vis de l'État duquel elle s'est tout d'abord émancipée en s'organisant en dehors de son regard paternaliste. Ainsi, durant sa première phase, elle s'est institutionnalisée en recourant à la formation de leaders partout sur le territoire : des leaders d'organisations paysannes capables de défendre une vision qu'il fallait concevoir, reposant sur ce principe éthique d'autonomie. Elle s'appuie sur des partenaires internationaux qui décident d'accompagner la formation des leaders et son processus réflexif sur ce qu'elle est, sur sa vision, sur son avenir et celui de l'ensemble de ses membres, les paysans et paysannes. L'article montre également qu'à partir des années 1990, la Fongs est entrée dans un processus de légitimation *via* une institutionnalisation de pratiques bureaucratiques : professionnalisation, recours aux statistiques, aux experts et consultants, aux audits, aux colloques et séminaires. Ces différentes pratiques concourant à sa bureaucratisation ont conduit à légitimer à *minima* la fédération aux yeux de l'État, contraint finalement de faire selon les recommandations des bailleurs de fonds et des organisations internationales dans un contexte libéral où, au nord comme au Sud, les OP ont été érigées comme une des solutions pour que les populations du Sud puissent prendre en main leurs destinées. Ainsi, on est passé en termes de relations État/organisations paysannes, d'interfaces instrumentales dans les années 1980 où la participation paysanne était réduite à une approbation de politiques agricoles élaborées par des experts de l'État à des partenariats reposant sur la reconnaissance de la légitimité des OP dans les processus d'élaboration des décisions et programmes pour le monde agricole.

Toutefois, cette reconnaissance n'a jamais était ancrée et est sujet à vacillement selon les changements gouvernementaux notamment. Par exemple, en 2000, l'élection de Wade à la présidence a conduit à ce que les pouvoirs publics au Sénégal se détournent et tentent de contourner voir de nuire au mouvement paysan en place en créant des organisations paysannes qui leur était plus amicales. La Fongs, consciente de cette donnée, n'a eu de cesse, tout au long de son histoire que de développer des stratégies visant son autonomie et l'accroissement de son pouvoir. Elle est entrée dans un processus de politisation et de diversification des structures amiables pour étendre son pouvoir : elle crée le CNCR, véritable organe politique du mouvement rural, qui créera lui-même l'Asprodeb, le « bras

économique » des ruraux dont les paysans, profitant directement à la Fongs et ses membres. Ces procédés ont été utilisés à l'échelle nationale, mais également locale : l'ensemble des organisations membres historiquement de la Fongs ont développé des stratégies similaires : infiltration des instances politiques pour faire valoir dans leur localité la vision paysanne, diversification des activités et innovations économiques pour être autonomes financièrement et l'être de plus en plus vis-à-vis des financements extérieurs. Car si sa reconnaissance comme entité d'utilité publique est demandée, il ne faudrait guère que la fédération et ses organisations membres deviennent dépendantes des subventions étatiques. Face à cela il faut selon les OP s'engager dans un processus de diversification des ressources économiques pouvant contribuer à améliorer également le quotidien et favoriser l'autonomie des paysans et paysannes. Il importe alors d'innover dans le combat de l'autonomie en particulier pour assurer sa survie et celle de ses membres notamment, en promouvant l'entrepreneuriat social et en luttant encore pour être reconnue d'utilité publique. Envisager cette perspective suppose de partir de l'existant, en capitalisant l'expérience de ses membres inscrite dans de véritables dynamiques d'autonomisation. Ensuite la recherche d'autofinancement et le travail en réseaux notamment transnationaux s'avèrent fondamentaux.

Cet article ouvre désormais de nouvelles perspectives pour comprendre les contraintes liées à la bureaucratisation du mouvement et questionner les logiques de bureaucratisation à l'épreuve des organisations communautaires que nous avons pu observer comme étant moins encline à se soumettre aux procédures bureaucratiques. Il s'agirait d'approfondir la manière dont les procédés, pratiques et techniques bureaucratiques ont été diffusés et leur réception/appropriation par les paysans et au sein des exploitations familiales, dans le quotidien de ces acteurs non étatiques. Quelles sont les différentes formes prises par les processus bureaucratiques selon les acteurs non étatiques, leurs configurations et capitaux individuels et sociaux ? Et quelles sont alors les conséquences de ces pratiques, obligations venant du « haut » sur les processus d'autonomisation « par le bas » ?

Bibliographie

BA GNING, Sadio. POULET, Kelly. INIS NDIAYE, Alfred. Appréhender les ONG comme espace de gouvernance : de l'ethnographie des pratiques à celle des contraintes à l'autonomie, *Fonds Croix-Rouge française. Les Papiers du Fonds,* 2017, n°12, 22 p.

BA GNING, Sadio. POULET, Kelly. « Sénégal : de la difficulté pour les ONG à s'autonomiser de l'Etat », *alternatives humanitaires*, n°5, juillet 2017, p. 61-73.

BAYART, Jean-François. MBEMBE, Achille. TOULABOR Comi. *Le politique par le bas en Afrique noire : Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris : Karthala, 1992. 228 p.

BOYER, William W. Political Science and the 21st Century: from Government to Governance. *Political Science and Politics*, 1990, vol. 23, n° 1, p. 50-54.

CHAMBOREDON, Hélène. PAVIS, Fabienne. SURDEZ, Muriel. Willemez, Laurent. S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. *Genèse*, 1994, 16, p. 114-132.

CORBET, Alice. MICHALON, Bénédicte. Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés. Le savoir comme enjeu professionnel. *Migrations Société*, CIEMI, 2017, p.53-62.

DE JANVRY, Alain. SADOULET, Elisabeth. *Organisations paysannes et développement rural au Sénégal*. Washington DC. Rapport pour la Banque mondiale. 2004. 81 p.

DESCENDRE, Daniel. L'autodétermination paysanne en Afrique : solidarité ou tutelles des ONG partenaires ? Essai d'analyse institutionnelle. Paris : l'Harmattan, 1991. 317 p.

DUAULT-ATLANI, Laëtitia. La « bonne gouvernance », nouvelle éthique du développement ? L'expérience des pays d'Asie centrale et de Transcaucasie postsoviétiques. *Autrepart*, 2003, n° 28,

p. 165-179.

DUPUY, Claude. Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financements. *Revue Tiers-Monde*, 1990, tome XXXI, n°122, p. 297-340.

ENDA. Initiatives paysannes au Sahel. S'organiser pour lutter contre la fatalité. *Études et recherches,* 1985, n°97-98, 130 p.

FRESIA, Marion. *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire,* Paris, l'Harmattan, 2009. 379 p.

GENTIL, Dominique. *Les mouvements coopératifs dans l'Afrique de l'Ouest francophone. Interventions de l'État ou organisations paysannes ?* Thèse d'État : sciences sociales : Paris : École des hautes études en sciences sociales : 1984. 2 tomes de 520 p.

_. *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest ; Interventions de l'État ou organisations paysannes ?* Paris : l'Harmattan, 1986. 269 p.

_. Organisations coopératives et État ; Afrique francophone (1960-1985). *Mondes en développement*, 1988, n°61, tome 16, p. 113-126.

GENTIL, Dominique. MERCOIRET, Marie-Rose. Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ? *Revue Tiers-Monde*, 1991, tome XXXII, n°128, p. 867-886.

HIBOU, Béatrice. *La bureaucratisation néolibérale,* Paris : La Découverte, 2013. 326 p.

LE NAËLOU, Anne. ONG : les pièges de la professionnalisation. *Revue Tiers-monde*, 2004, n° 180, p. 727-735.

LUTRINGER, Christine. *Gouvernance de l'agriculture et mouvements paysans en Inde*, Paris : Karthala, Genève : Graduate Institute Publications, 2012. 252 p.

MATTEI, Jean-François. *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, Liens qui libèrent (les), 2014. 150 p.

MC KEON, Nora. Watts, Michael. Wolford, Wendy. *Peasant Associations in Theory and Practice*, Genève, United Nations Research Institute for Social Development, Programme Paper n° 8, May 2004, 60 p.

MCSWEEN, Nathalie. *L'émergence et le développement de solidarités paysannes transnationales dans l'espace Ouest-africain : une lecture à partir du Sénégal et du Ghana.* Thèse d'État. : Sciences sociales appliquées : Université Québec en Outaouais : 2015. 292 p.

MEILLASSOUX, Claude. *Femmes*, *greniers* et capitaux, Paris : Ed. Maspero, 1975. 251 p.

OGIEN, Albert. La valeur sociale du chiffre. *Revue Française de Socio-Économie*, 2010, *5*, 1, p. 19-40.

OSMONT, Annick. La "governance" : concept mou, politique ferme. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1998, n° 80-81, p. 19-26.

PESCHE, Denis. Construction du mouvement paysan et élaboration des politiques agricoles en Afrique subsaharienne: Le cas du Sénégal. *Politique africaine*, 2009, 114, 2, p. 139-155.

PINÇON, Michel. PINÇON-CHARLOT, Monique. Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif. *Genèses*, 1991, 3, p. 120-133.

PLANCHE, Jeanne. *Société civile : un acteur historique de la gouvernance.* Paris : C.L. Mayer, 2007. 160 p.

PRADERVAND, Pierre. *Une Afrique en marche. La révolution silencieuse des paysans Africains,* Paris : Plon, 1989. 336 p.

THIEBA, Daniel. 1992, « Les organisations paysannes : émergence et devenirs », *Bulletin de l'APAD*, 1992, n° 3 [En ligne].